



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements privés

Question écrite n° 96993

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés que rencontrent les directeurs d'établissements de santé privés. Les cliniques privées sont des acteurs économiques nationaux proches des Français pour leur assurer des soins de qualité. Il apparaît que leurs prises en charge sont 15 % à 50 % moins coûteuses à patient identique que le secteur public. Les dirigeants de ces équipements sont inquiets des mesures prises concernant la baisse de leurs tarifs, la non-représentation au sein des groupements hospitaliers de territoire ainsi que l'augmentation des charges, des normes et des réglementations contraignantes. Par conséquent il souhaiterait connaître la position du Gouvernement pour permettre à ces structures de continuer à prospérer et à apporter une réponse aux besoins de soins de qualité et de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96993

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5882

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)